



Requalification STI : des améliorations obtenues par le SE-UNSA

Le SE-UNSA avait écrit directement au ministre le 20 septembre pour l'alerter sur la façon dont était menée l'opération de requalification des enseignants de STI.

La réponse à ce courrier a été apportée par la publication d'une nouvelle circulaire ministérielle à destination des recteurs datée du 27 septembre 2012. Des précisions y sont écrites sur les droits des enseignants concernés. Des rappels utiles y sont faits qui répondent aux demandes du SE-UNSA.

- Ni l'affectation ni l'ancienneté de poste n'ont à être modifiées. Le texte précise même que l'opération ne doit pas donner lieu à des "bouversements" des services.

- Ce sont les collègues qui choisissent leur option et personne d'autre. Ce choix s'effectue "au regard de leurs compétences et de leurs appétences".

Nouveau point très important : le ministère s'engage à ouvrir la possibilité de changer d'option dans le courant de l'année prochaine. C'était une demande forte du SE-UNSA, pour éviter que la précipitation exigée cette année ne pénalise les collègues.

Cette nouvelle circulaire sera donc un point d'appui pour résister aux pratiques inacceptables que l'on a pu constater ici ou là. Nous agissons auprès du Recteur pour son application, en particulier lors du groupe de travail prévu le mercredi 10 octobre 2012. Nous vous demandons de nous faire remonter toutes les situations individuelles ou collectives (au niveau d'un établissement) conflictuelles.

Le délai supplémentaire de 11 jours donné aux recteurs doit être mis à profit pour que des informations plus complètes puissent être données ou que des garanties puissent être apportées.

Au niveau national, le SE-UNSA reste mobilisé sur ce dossier. Une rencontre est très prochainement prévue avec la nouvelle Directrice Générale des Ressources Humaines au ministère pour traiter en détail des questions concrètes que vous avez fait remonter, notamment sur les conséquences de l'opération en terme de mutations. A la demande du SE-UNSA, ce sera aussi à l'ordre du jour du prochain CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail) ministériel du 10 octobre.

N'oubliez pas de nous faire remonter par mail, courrier ou téléphone toutes revendications, informations, remarques, suggestions susceptibles de nous être utiles pour le groupe de travail du 10 octobre.

Pétition contre le jour de carence : c'est maintenant !

L'Unsa a porté cette revendication auprès de M. Lebranchu, dès les premières audiences et dans les instances Fonction publique. C'est donc dans la suite de ces interventions que l'Unsa a participé à l'intersyndicale où a été élaborée la lettre intersyndicale pour la suppression du jour de carence.

En effet, face à l'injustice de cette mesure que nous a léguée le précédent gouvernement, c'est une décision très attendue.

Pour sa part, l'Unsa Education relance une pétition à ce sujet pour remettre ce dossier sur le devant de la scène vis-à-vis du gouvernement.

Signez et faites signer : <http://petitions.unsa-education.org/>

Recrutements 2013

Inscriptions aux concours internes

Elles se font sur Internet : <http://www.education.gouv.fr/siac2>

du jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12 h, au jeudi 25 octobre 2012 avant 17 heures.

Volume des recrutements

9 000 professeurs des écoles seront recrutés à la session 2013 du concours du premier degré public, contre 5 000 à la session 2012 (+80 %). 11 000 postes d'enseignants du second degré public seront ouverts aux concours externes (agrégation, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CPE, COP) de la session 2013, contre 8 600 à la session 2012 (+28 %).

4 500 postes seront offerts aux concours internes et aux recrutements réservés contre 1 850 en 2012 (+143 %).

Nous n'avons pour l'instant aucune répartition des volumes par discipline. La liste des concours ouverts peut être consultée sur le site du ministère.